

Le distributeur... c'est pour bientôt !

Comme chacun peut l'imaginer, la fabrication d'un local abritant un Distributeur Automatique de Billets est soumis à des normes de fabrication draconiennes pour assurer une parfaite inviolabilité. C'est ce qui explique le temps qu'a nécessité la construction du local qui abritera très prochainement le Distributeur Automatique de Billets de Louvie-Juzon. Celui-ci a été entièrement réalisé par les employés communaux afin d'en limiter le coût tout en répondant au mieux aux exigences esthétiques qu'impose la proximité immédiate de la Mairie. Une charpente traditionnelle, une couverture en ardoises, des angles en pierre d'Arudy... Au-delà du service que rendra ce local, c'est une partie de notre patrimoine qui est ici représenté.

Situé sur l'axe essentiel de la Vallée, ce DAB est donc une véritable invitation à s'arrêter à Louvie-Juzon.



Dès que la porte sera posée (ce qui ne saurait tarder...), le distributeur en lui-même pourra être installé.

A ce jour, la mise en service est prévue pour le début du mois de juin. Un nouveau service à Louvie-Juzon.

Vitesse limitée à Pédestarrès



Avec l'augmentation du trafic et une évolution toujours croissante des performances et du confort des différents véhicules, la traversée de Pédestarrès était devenue des plus dangereuse. Aussi était-il urgent de prendre des mesures pour augmenter la sécurité des riverains de ce quartier de Louvie-Juzon.

Depuis le début du mois de mars, c'est chose faite. C'est le Conseil Général qui en a eu la charge et qui a installé pas moins de neuf panneaux limitant la vitesse à 70 km/h sur la route de Lourdes depuis chez Moulétine jusqu'à la sortie de Pédestarrès.

Chacun est donc invité à contrôler sa vitesse avant que les gendarmes ne s'en occupent...

Parallèlement à cette opération, deux panneaux indiquant des fermes isolées qui n'avaient pas pu bénéficier de la dernière opération de panneauage ont été installés pour remédier à cet situation.

Le matériel informatique renouvelé

Le matériel informatique de la mairie datait de quelques années et commençait à ne plus pouvoir répondre aux exigences du service. Il était donc devenu urgent de le renouveler pour que les secrétaires puissent effectuer toutes les tâches qui leur incombent dans les meilleures conditions. C'est chose faite. Les trois ordinateurs récupérés seront

révisés et reconditionnés pour remplacer des appareils devenus obsolètes à l'école. Les deux appareils fixes seront utilisés par les enfants dans leurs activités et le portable servira au directeur pour une gestion plus facile de l'administration de l'école.



Le mot du Maire

Le code de la santé publique impose de traiter les eaux usées domestiques et la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 oblige la collectivité à s'assurer que les systèmes d'assainissement ne sont pas à l'origine de problèmes de salubrité publique.

Le S.I.V.O.M et maintenant la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau (CCVO) a la charge de cette compétence. Elle a mis en place le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Le bon fonctionnement de toutes les installations autonomes est contrôlé tous les huit ans. Cette prestation donne lieu à une facturation forfaitaire de 130 € à la charge du propriétaire. Le travail a été réalisé sur un tiers des communes de la Vallée d'Ossau. Nombreux sont ceux d'entre vous qui ont reçu le courrier annonçant le passage du technicien chargé du contrôle.

Cette démarche réglementaire ne modifiera en rien vos habitudes mais je comprends qu'elle puisse irriter et à ce titre le Conseil Municipal et moi-même restons à votre disposition pour de plus amples renseignements si nécessaire.

Patrick LABERNADIE

Davantage de place



L'audit demandé par la Mairie en 2008 auprès de la Maison des Commune a permis de mettre en évidence un certain nombre de carences concernant les mesures d'hygiène et de sécurité relatives au personnel communal. C'est de là qu'est apparu la nécessité de construire un plancher dans le local technique, à côté de la salle Lapuyade. Celui-ci augmente non seulement la surface de rangement mais il garantit une plus grande sécurité des agents qui y travaillent.

Comptes-rendus du Conseil Municipal

Séance du 13 mars 2009

Des travaux d'éclairage public seront réalisés par le SDEPA sur le parking Lapuyade. Ces travaux permettront un accès plus aisé à la salle de réunion, aux différents garages de la Commune ainsi qu'à la salle des Aînés Ruraux.

Le Conseil Municipal approuve l'extension du périmètre du Syndicat Mixte du Pays d'Oloron Haut Béarn à la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.



Des travaux de nettoyage et de dépressage auront lieu sur une parcelle forestière du Rey. La réalisation de ces travaux sera confiée à l'ONF. Le Conseil Municipal approuve le projet de financement envisagé. Il confie les travaux de débardage par câble sur les secteurs de la Pale et de la Mènère à

l'entreprise LESA.

Les tarifs des différentes prestations communales ont été votés [*Permanence ADER : 20 €/j, location de la Salle Lapuyade : 50 €/j, entretien à St Pierre d'Aurillac : 16 €/h, bacade ruche : 0,50 €/ruche/an, taxe montagne d'Ariste : 440 €/an, location du fourgon mortuaire : 40 €, concession à perpétuité : 180 € (2 m), 90 € (1 m), caveau : 2600 € (2 m), 1750 € (1 m), tarifs photocopies : 0,20 € (A4 N&B), 0,60 € (A4 couleur). Les photocopies N&B restent gratuites pour les associations et les demandeurs d'emploi de la Commune.*]

L'utilisation de la salle paroissiale ayant changé, la facture d'électricité sera remboursée à la paroisse.

Enfin, le Conseil Municipal de Louvie-Juzon apporte son soutien aux salariés de l'usine CELANESE en votant une motion.

Séance du 30 mars 2009

Lors de la séance du 30 mars 2009, le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif 2008 et le compte de gestion 2008.

Il a voté le budget 2009 qui s'équilibre à 1 031 820 € en fonctionnement et à 493 174 € en investissement.

Les taux d'imposition pour l'année 2009 seront identiques à ceux de l'année précédente :

- 7.49 % pour la taxe d'habitation,
- 8.19 % pour le foncier bâti,
- 37.83 % pour le foncier non bâti,
- 19.6 % pour la taxe professionnelle.

Le Conseil Municipal décide de s'engager dans le dispositif de plan de relance de l'économie relatif au FCTVA qui permet d'obtenir un versement du fond de compensation de la TVA sur les investissements de l'année précédente.

Séance du 10 avril 2009

Le Conseil Municipal de Louvie-Juzon s'est réuni le vendredi 10 avril 2009 à partir de 20 heures. Dix Conseillers étaient présents et cinq excusés.

Les travaux d'alimentation en électricité des propriétés Ibanez et Cambilhou seront réalisés. Ils seront confiés au SDEPA.

L'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques de la rue Carnot et de la Place Camps, prévu lors de la réfection du revêtement, est programmé. Ces travaux devraient être réalisés avant le 15 juin pour la Place Camps, entre début septembre et le 15 octobre pour la rue Carnot.

Les subventions aux associations, la répartition de la prime à l'herbe et les tarifs des bacades 2009 ont été votés. Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les bacades et de garder les tarifs appliqués en 2008.

Après avoir affirmé sa volonté de voir maintenus tous les emplois sur le Bassin d'Arudy lors des différentes ré-

unions qui ont abordé cette question, la Municipalité de Louvie-Juzon a voté une motion de soutien aux salariés des entreprises Laprade et Thyssenkrupp d'Arudy menacées de fermeture en juin prochain.

La Cabane de Jaout où séjournent actuellement deux familles de bergers va être agrandie. Ces travaux, subventionnés à hauteur de 80%, devraient commencer dès cette année et être terminés en 2010. La mairie s'emploiera à ce que ces délais soient respectés. La maîtrise d'œuvre, quant à elle, sera confiée au Pact du Béarn et au Centre Départemental d'Élevage Ovin.

Dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, la maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement et l'entretien du GR 78 (Chemin de Saint Jacques de Compostelle) sur la Commune de Louvie-Juzon sera confiée au Conseil Général.

Enfin, une ligne de trésorerie sera ouverte et une convention sera signée avec le Crédit Agricole.

Commissions...

Une Commission « écobuage » a été créée. Elle a pour vocation d'évaluer les besoins, d'organiser les opérations et de les mettre en œuvre afin que ces mesures puissent se dérouler dans la plus grande sécurité possible.

Il est à noter que dès le premier écobuage, les différentes parties prenantes ont su mesurer tout l'intérêt qu'il y avait à travailler dans un réel partenariat et une véritable solidarité. Un bien bel exemple !

La Commission Animation a le plaisir d'annoncer à la population du village, des hameaux et des environs que le marché de Louvie-Juzon reprendra le mercredi 17 juin 2009.

Infos en bref...

Il est désormais possible de faire des photocopies couleur à la mairie (0,60 € la copie en A4).

L'ouverture du Foyer Rural aux enfants de plus de 10 ans pendant les vacances d'hiver s'est avérée concluante. Cette action sera reconduite l'an prochain.



L'installation des abris bus pour les enfants prenant le car du

collège a pris du retard. En effet, le Conseil Général (qui installe ces structures) connaît quelques difficultés pour se faire approvisionner. La Mairie continue donc ses efforts pour que ces abris soient installés dès que possible.

Les préinscriptions à la crèche intercommunale qui sera prochainement installée à Louvie-Juzon et à Laruns seront ouvertes à partir du 4 mai prochain.

Les personnes intéressées peuvent s'adresser à la mairie pour obtenir toutes les informations nécessaires mais également pour retirer et pour remplir le document de préinscription.



Du côté des associations...

Fêtes des carriers à Louvie-Juzon...



Cette année, les Fêtes de Louvie-Juzon revêtiront une petite touche particulière. En effet, l'origine de ces fêtes s'étant quelque peu estompée dans bon nombre de mémoires, il convenait de rappeler cette origine.

Les maîtres carriers vont créer en 1906 leur Syndicat : « Syndicat des Maîtres Carriers- Tailleurs de Pierre d'Arudy, Izeste et Louvie-Juzon »

Les tailleurs de pierre occupent une bonne place dans l'activité du village. Ils créent leur propre fête simultanément à Arudy et Louvie-Juzon le jour de l'Ascension. Aubade à Arudy, bouquet de fleurs à leur patron qui remet un peu d'argent pour les festivités.

A Louvie-Juzon, pas d'aubade, un gâteau remplace les fleurs, bal gratuit et banquet qui pouvait réunir jusqu'à une centaine de convives. (extrait du manuscrit de M. LACAMOIRE Clément - Fond documentaire Musée d'Arudy)

Pour rappeler, illustrer et expliquer toute cette tranche du passé et de l'histoire de notre village, la Commis-

sion Animation a préparé une exposition accessible durant toutes les Fêtes, sur la Place ou au Foyer. Chacun est invité à venir la visiter.

Ces Fêtes se dérouleront du 20 au 23 mai prochains. Elles débuteront avec le bal d'ouverture animé par Podium Etoile, le mercredi 20 mai à partir de 22h.30.

Le lendemain, après la messe, tous les habitants de la commune sont conviés à la cérémonie au monument aux morts puis au traditionnel apéritif animé par la banda « Los Palacios ».

L'après-midi à 16h. sera donné le départ de la course à la montagne.

Le repas dansant du Comité des Fêtes aura lieu le vendredi soir à partir de 19h. au Foyer Rural. Il sera préparé par Pierre Loustalot et animé par Sono Mambo.

Pour 18 €, le menu sera le suivant : salade campagne, suprême de pintadeau à la crème, pommes forestières, fromage du pays, framboisier, café.

Les inscriptions doivent se faire avant le lundi 11 mai auprès de Jérémy Lasserre au 05.59.05.64.65 ou de Jessica Labarthe au 05 59 05 88 13. Un repas pour les enfants est également proposé à 10 €.

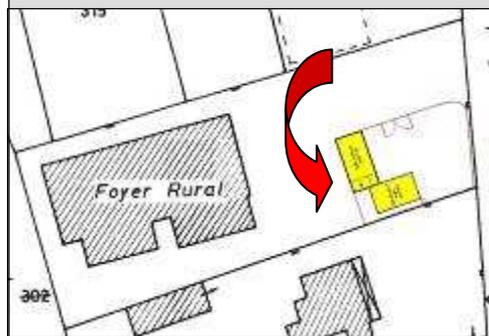
Le samedi, le clown Rox animera l'après-midi pour les enfants à partir de 15h. et un goûter leur sera proposé. Enfin, ces fêtes seront clôturées avec le bal du samedi soir animé de nouveau par Podium Etoile.



A l'école...

Point sur la Maternelle

La réunion de la Commission école qui s'est tenue le lundi 6 avril dernier et à laquelle étaient également conviés le Président du Foyer Rural et le Président du Comité des Fêtes a permis de préciser la configuration du bâtiment de l'école maternelle provisoire et son positionnement sur la place du Foyer (Cf. plan ci-dessous). Ce bâtiment - constitué de deux salles de 58,8 m² chacune, de sanitaires adaptés et d'une entrée - devrait être installé début juin par la Société Yves Cougnaud.



La bibliothèque de l'école ouverte aux habitants

Il est rappelé aux habitants de Louvie Juzon que la BCD (Bibliothèque Centre de Documentation) de l'école est ouverte gratuitement au public le :

- Lundi de 9h. à 12h.
- de 13h.45 à 16h.30
- Jeudi de 13h.45 à 16h.30
- Vendredi de 13h.45 à 16h.30

Elle reste fermée pendant les vacances scolaires.

Recyclage des téléphones portables

La BCD est également un lieu de collecte où vous pouvez déposer vos anciens téléphones portables et les chargeurs pour qu'ils soient recyclés. Ces appareils contiennent, en effet, des métaux tels que zinc, nickel, plomb, cadmium, fer, cuivre... particulièrement polluants.

Ce service s'inscrit dans le cadre de l'opération Mobile Recyclage.



La Saint Jean... début juin

Cette année, les fêtes de la Saint seront quelque peu avancées à Pédestarrès. En effet, les grillades se feront le samedi 6 juin 2009 à partir de 20h.30.

Comme les années précédentes, un chapiteau sera monté sur la petite

« place » du hameau pour assurer la plus grande convivialité (et se prémunir de quelque'aléas météorologiques...) et un feu sera préparé.

Les inscriptions doivent se faire chez Jean Guillamet au 05.59.05.70.37 ou chez Eugène Hous au 05.59.05.63.58. Une petite participation sera demandée...

Finales du tournoi de pala

Le tournoi de pala organisé par le Foyer Rural se poursuit. Il permet d'assister à des matchs caractérisés à la fois par une véritable compétitivité où chaque point est disputé avec acharnement et la bonne humeur qui

fait la réputation de cette compétition en ces lieux.

Les finales se dérouleront le samedi 30 mai prochain... Un événement sportif à ne pas manquer !



Réfection des cabanes de bergers...

Deux types de projets ont été lancés pour refaire des cabanes de bergers situées sur la Commune.



Cabane Deus Coigts

La première tranche de travaux est menée en partenariat avec "La Maison de la Montagne"

qui avait déjà restauré une cabane et le puits situés au fond de Jaout. Aujourd'hui, les travaux envisagés consistent à remettre en état trois cabanes anciennes ou non utilisées par les bergers (une des c a b a n e s Deus Coigts, la cabane Lagouarre et une des cabanes du



Cabane Lagouarre



Cabane de Jaout (2)

col de Jaout). Les travaux seront réalisés par des jeunes âgés de 16 à 21 ans connaissant des difficultés à s'insérer dans la société. Ils se dérouleront du 12 au 29 mai, du 16 au 26 juin et du 15 septembre au 2 octobre de cette année.

Parallèlement, l'agrandissement et la réfection de la cabane actuellement utilisée par les bergers font l'objet d'un autre projet mené en partenariat avec le Pacte du Béarn et le Centre Départemental d'Elevage Ovin.



Cabane utilisée par les bergers de Jaout

Ces travaux, subventionnés à 80 %, pourraient débuter dès cette année et être terminés avant la saison 2010 si les conditions devaient s'avérer favorables.

Extraction de bois à la Mènère...

Le 26 mars dernier avait lieu une réunion entre la Commission Forêt et l'ONF pour préciser les conditions d'exploitation des parcelles situées sur les secteurs de la Palle et de la Mènère.



La Cau de l'Aygue

Ces travaux de débardage, réalisés pour l'entretien de la forêt, sont indispensables pour la pérennité de la source. Ils n'en demeurent pas moins particulièrement délicats dans la mesure où ils se situent dans le périmètre de protection de cette source.

L'extraction des billes se fera par câble pour éviter une dégradation substantielle des sols pouvant entraîner une pollution de l'eau.

Sur le secteur de la Palle, l'ONF estime qu'il devrait être extrait environ 400 m³ de bois dont près de 300 m³ de bois de chauffage. Ces travaux devraient se dérouler au cours du mois de mai prochain.

En ce qui concerne le secteur de la Mènère (le plus "sensible"), il devrait être possible d'extraire un peu plus de 2000 m³ de bois répartis de la manière suivante : entre 500 m³ et 600 m³ de bois d'œuvre et environ 1500 m³ de bois de chauffage.

Le bois de chauffage est proposé à la vente aux habitants de la Commune en priorité. Il est proposé par camions d'une quarantaine de stères chacun, livré dans la Commune, à un prix préférentiel de 30 € le stère (= 45 € le m³), livraison comprise.

Les personnes intéressées par des lots plus petits sont invitées à s'organiser entre elles.

Pour toute situation particulière, il est recommandé de s'adresser à la Mairie.



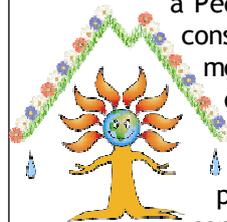
Clin d'œil du temps passé

Séance du 13 août 1898

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de traité présenté par Monsieur Lacau-Barraqué, pharmacien à Habas (Landes) qui désire entreprendre des recherches sur les montagnes de la Commune pour découvrir si il existe des gisements de minerai ou des sources d'eau minérale.

Eco-construction

Dominique Viudès, conseiller technique en éco-habitat depuis le 1er avril à Pédéhourat, est parti du constat que l'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas. Ainsi, il vous propose différentes prestations pour concevoir votre habitat



autrement en optimisant ses performances : audit énergétique, diagnostic thermique, bioclimatisme (neuf et rénovation), isolation écologique, préconisation, accompagnement à l'éco-constructeur, suivi de chantier, diagnostic électro-magnétique, aide à la création de plan de construction, mise en relation fournisseur et artisan...

N'hésitez donc plus à vous renseigner pour vous garantir un habitat sain et économique !

Erratum : Dans le journal n°5, il a été omis de préciser que le CCAS avait été étroitement associé à l'organisation du repas de Noël pour les Aînés.

Dans le Journal n°6, "Sourqueigts" est à remplacer par "Hourqueits" (nom qui vient d'anciens fours à charbon autrefois situés dans ce secteur).

La Commission Information s'excuse auprès des personnes que cet oubli et cette imprécision ont pu heurter.

Heures d'ouverture et coordonnées de la Mairie :

Christine et Laurence vous accueillent de 9h. à 12h. et de 14h. à 18h. les lundis, mercredis et vendredis ; de 9h. à 12h. les mardis et jeudis.

Permanence du Maire : le vendredi toute la journée.

MAIRIE - 64260 LOUVIE-JUZON

Tél. 05 59 05 61 70

Fax 05 59 05 74 56

Email : mairie.louvie@orange.fr

Site : louvie-juzon.fr